

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 16 juillet 2019

Date de la convocation: 08/07/2019

Membres en exercice : *L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,*
12

Présents : 9 **Présents :** Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 11

Représentés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU

Excusés : Catherine LISSARRAGUE

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2019_055 - Objet : LOCATION DE L'APPARTEMENT CENTRAL DU CAMP DE LA RUSSE A CAUTERETS PAR MME ET M. RIVET

Le Président rappelle que l'appartement central du Camp de la russe est un logement laissé vacant depuis le départ de M. et Mme Jilcot en 2017. D'abord proposé à la SPL des thermes de Cauterets pour loger des saisonniers, il s'est avéré qu'elle n'en avait pas l'utilité.

La Commission Syndicale a reçu une proposition de Mme et M. Rivet pour occuper l'appartement.

M. Yves Coudert, demeurant à Saint-Paulien s'engage comme caution solidaire en cas de défaut de paiement.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical à l'unanimité des délégués présents et représentés,

DECIDE

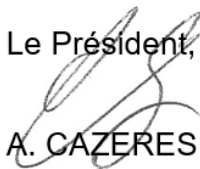
- **de rédiger un bail** pour une prise des locaux à partir du 1^{er} septembre 2019, preneur Mme et M. Rivet, pour une période de trois ans, reconduit tacitement pour une durée égale à celle du contrat initial, à défaut de congés ;
- **de louer l'appartement** central du Camp de la russe, au prix mensuel de 560 € (cinq-cent soixante) et 120 € (cent-vingts) d'avance sur charges, le loyer sera payable mensuellement à la Trésorerie d'Argelès-Gazost,
- **de donner pouvoir au Président** pour signer ce bail.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RE Faites
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/08/2019
065-256501321-20190716-2019_055-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Le Président,


A. CAZERES

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/08/2019
065-256501321-20190716-2019_055-DE